



REGLEMENT INTERIEUR (6/2019)

Article 1 Incriptions

Procéder à une inscription vaut acceptation du Règlement intérieur.

L'inscription s'effectue en ligne sur les sites de l'association :

<https://www.taichi-kungfu.fr/> pour l'activité Kungfu ; <https://www.tai-chi-lyon.fr/>, pour le Tai Chi et autres activités.

Le dossier d'inscription (fiche d'inscription, photo d'identité, règlement et certificat médical) est à remettre directement lors du premier cours, au professeur ou à un responsable de l'association, ou peut être envoyé à l'adresse suivante : *Chuan Tong International 28 rue Denfert Rochereau - 69004 Lyon*

En cas d'absence de certificat médical, l'adhérent engage sa propre responsabilité et reconnaît décharger Chuan Tong International de toute responsabilité lors des entraînements.

Article 2 Prix et règlements

Le montant total des cours et de l'adhésion annuelle est dû pour valider l'inscription.

Ce montant reste définitivement acquis, quel que soit le mode de paiement, même en cas d'impossibilité de terminer la saison ou d'absences ponctuelles en cours d'année.

Les tarifs applicables sont ceux figurant sur la fiche au moment de l'inscription.

Il est possible de payer en trois fois, sur simple demande. Les trois chèques datés du jour de l'inscription sont à remettre lors de l'inscription.

Article 3 Sécurité

L'adhérent est tenu d'observer les consignes données par le professeur et de respecter les règles de sécurité en vigueur dans les locaux occupés.

L'association n'est pas responsable des objets perdus ou volés dans les différents lieux de pratique.

Article 4 Les cours

Les cours sont dispensés durant l'année scolaire.

Ils ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Article 5 Stages

Des stages pourront être proposés pendant les weekends et les vacances scolaires.

Ils feront l'objet d'une tarification et d'une inscription spécifiques.

Article 6 Respect de la vie privée - Droit à l'image

Chuan Tong International s'engage à ne pas communiquer à des tiers, les informations que les adhérents lui fournissent.

A des fins de communication, Chuan Tong International peut souhaiter utiliser des photos prises au cours des entraînements ou des stages. L'adhérent ne souhaitant pas apparaître sur ces photos le notifie par écrit, au moment de l'inscription.

Article 7 Accès Espace Membres Site internet.

L'adhérent s'engage à ne pas communiquer à un tiers, l'identifiant et le mot de passe lui permettant d'accéder à l'Espace Membres du site internet de Chuan Tong International.